

Définition

L'auto-entrepreneur un régime spécifique mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les entreprises individuelles artisanales, commerciales ou libérales qui relèvent du régime fiscal de la micro-entreprise.

Il offre des **formalités de création d'entreprises allégées** ainsi qu'un **mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations** et contributions sociales et de l'impôt sur le revenu.

Qui peut devenir auto-entrepreneur ?

Tout le monde peut devenir auto-entrepreneur !

Salarié, étudiant, retraité, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, vous pouvez devenir auto-entrepreneur. L'activité peut être principale ou complémentaire, c'est-à-dire que vous la cumulez avec votre activité principale.

Que ce soit à titre principal pour, par exemple, créer sa première activité en même temps que ses études, pour un chômeur qui veut se lancer ou à titre complémentaire pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire ou un retraité qui souhaite développer une activité annexe en complément de son salaire, de son traitement ou de sa retraite.